

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1314-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance extraordinaire tenue le 13 mai 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1314-2024 décrétant une augmentation du montant du fonds de roulement de la Ville de Granby pour porter son capital à 15 500 000 \$ ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 17 mai 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 17 mai 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 17 mai 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier